

Réf: Dossier N° 151027

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE DE COURTAGE OCEAN ASSURANCES
» en abrégé « SCOA »

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody riviera Faya
Ephrata, Lot 125, Ilot 70

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02 octobre 2022 , et enregistrés au CEPICI le 05 octobre 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE COURTAGE OCEAN
ASSURANCES » en abrégé « SCOA »

Objet : Courtage en assurances.

Et pour la réalisation de l'objet social, l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles, l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody riviera Faya
Ephrata, Lot 125, Ilot 70

Dirigeant(s) : M TEHE OSCAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-05857 du 24/10/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°55455/GTCA/RC/2022 du 24/10/2022

